

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le 16 novembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROU Jean-Marie.

Présents : Mr QUEYROU J-M., Maire ; Mr RODRIGUES A., 1^{er} adjoint ; Mme LEBLANC-COUDOIN Valérie, 2^{ème} adjointe ; Mr HORIOT Thierry, 3^{ème} adjoint.

CALAVIA R. ; CHALIFOUR S. ; CONTAT C. ; EYSSARTIER E ; MICHEL E. ; MICHEL S. ; RENARD J. ; ROUBINET S.

Absent excusé : GÉRARD Jacques

Absent non excusé : Michel MASSÉNAT

A été nommée secrétaire : Valérie LEBLANC-COUDOIN

N°2017-57 :

Objet de la délibération : Amortissement études multiple rural

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les études du multiple rural doivent être amorties sur 5 ans à compter de 2018 pour un montant de 8 289.60 €.

Cette somme sera donc amortie de la façon suivante :

- 1657 € en 2018
- 1657 € en 2019
- 1657 € en 2020
- 1657 € en 2021
- 1661.60 € en 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la répartition de l'amortissement des études du multiple rural.

N°2017-58 :

Objet de la délibération : Paiement heures supplémentaires

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les employés communaux à temps complet des services techniques, Mr MORAND Didier et Mr LUC Gabriel, ainsi que des services administratifs, Madame JAVERNAUD Karine peuvent effectuer des heures supplémentaires en cours d'année. Il propose de les payer en fin d'année civile avec le traitement de décembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de payer les heures supplémentaires, autorise et charge Monsieur Le Maire de faire procéder au paiement.

N°2017-59 :

Objet de la délibération : Frais élections présidentielles

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de reverser les indemnités d'élections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017 à la secrétaire de mairie soit 188.66 € versées par l'Etat à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reverser les indemnités des élections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017 à la secrétaire de mairie soit 188.66 €.

N°2017-60 :

Objet de la délibération : Annulation de l'opération de construction d'un multiple rural et de ses abords

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier en date du 2 novembre 2017 reçu le 6 novembre 2017 de Mr CUBERTAFON Anthony dans lequel il nous informe qu'il ne donnait pas suite au projet de construction du multiple rural.

Il y a, par conséquent, lieu d'informer les différents partenaires financiers d'annuler les crédits alloués pour cette opération.

Pour rappel, le coût de l'opération était estimé à 319 250 € HT (hors études) et les montants sollicités et accordés sont les suivants :

- Réserve parlementaire : 10 000 €
- Etat - DETR : 79 812.50 €
- Conseil Régional : 50 000 €

- Conseil Départemental : 63 850 €
- Communauté de Communes Isle-Loue-Auvézère : 35 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler l'opération, autorise et charge Monsieur Le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme
En mairie le 23 novembre 2017

Le maire
Jean-Marie QUEYROI